

CONCOURS ARTISTIQUE 2018

COUP DE PINCEAU POUR HAÏTI

## REGLEMENT DU CONCOURS

ANACAONA Community est une entreprise sociale haïtienne fondée et régie par Laure BOTTINELLI. Jeanne VILLENEUVE, conceptrice de ce concours est historienne de l'art et commissaire d'exposition à Paris. Ensemble, et avec la participation de Philippe DODARD, elles organisent un concours de peinture libre et gratuit ouvert aux artistes haïtiens.

Le concours se déroulera du 1 septembre au 30 septembre 2018

### LE THEME

La thématique du concours sera :

« La magie d'Haïti : de la plante au savon »

L'idée de cette thématique est de mettre en avant la richesse végétale et la biodiversité d'Haïti. Il s'agira pour les artistes de rendre compte du processus de transformation qui s'opère pendant la production de savon, dans la mesure où l'on passe d'une plante, poudre ou huiles essentielles à un savon parfume. Sur ce sujet s'inspireront les artistes- peintres d'Haïti, dans tous style que ce soit naïf, vaudou, abstrait.....

### LES DIMENSIONS DE LA TOILE

Pour être sélectionnée, la toile ne devra pas mesurer plus de 74 cm de large et 60 cm de long

### CRITERES DE SELECTION

Les œuvres peintes à l'huile ou à l'acrylique seront évaluées sur leur valeur technique et artistique et sur la pertinence du propos en accord avec le thème de la propreté corporel par l'usage du savon

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours gratuit est ouvert à tous les artistes amateurs, reconnus ou ayant déjà une certaine notoriété insulaire ou internationale à l'exclusion des membres du jury et de leur famille. Les participants de ce concours seront dépositaires des droits liés à l'image de leur création et avoir l'autorisation des personnes identifiables éventuellement sur leur toile. Aucune image ne sera utilisée par les organisateurs en dehors du concours et des expositions suivant la déclaration des participants. Une seule participation par personne. est acceptée.

Un diplôme pour les 3 premiers prix seront remis aux lauréats. Aussi, la publicité sera faite dans la presse, la radio, via les réseaux sociaux et sur la page Facebook intitulée « Coup de Pinceau pour Haïti ». L'œuvre sera réalisée pour le concours et sera envoyée à l'entreprise ANACAONA Community. Une photo devra être envoyée au format numérique JPG en pièce jointe d'un email à :villeneuvejeanne@gmail.com et laure.bottinelli@anacaona.org

Le nom du fichier devra être sous la forme nom prénom JPG et concours « Coup de pinceau pour Haïti 2018 ». Le sujet de l'email sera aussi « Coup de Pinceau pour Haïti 2018 "Le corps de l'email comprendra la date et le lieu de la création de cette œuvre destinée à être reproduite sur l'emballage des savons de la marque ANACAONA Community. Un commentaire de 4 Lignes maximum, les noms et prénom du participant, l'adresse postale et le numéro de téléphone du participant ainsi que son email. Les oeuvres ne respectant ces critères seront éliminées.

## LES DATES CLES

Les inscriptions pour le concours se font entre le 8 aout et le 31 aout. Pour s'inscrire, les participants doivent envoyer un mail via un lien du concours sur la page d'accueil Internet [www.anacaona.org](http://www.anacaona.org)

Le concours se déroule du 1<sup>er</sup> au 30 septembre

La photo de la toile doit être envoyée par mail avant le 7 octobre

La remise des résultats se fera la semaine du 8 octobre.

## LES PRIX

1er prix :

- La toile gagnante sera répliquée sur un packaging "Spéciale Edition Noel 2018" en plusieurs centaines d'exemplaires pour nos ventes en France
- Une exposition de toiles de l'artiste gagnant dans une galerie à Paris pour environ 1 mois
- 1 article dans une revue d'art française.
- Sa toile exposée au Café 36

2eme prix :

- Conception d'un catalogue numérique de la collection "premium" de l'artiste avec un designer français spécialisé dans l'art
- 1 article dans une revue d'Art française
- La toile exposée au Café 36

3eme prix :

- Un diner pour 2 personnes au Café 36- "Special Menu" pour l'occasion.
- Sa toile exposée dans un café / expo de Port-au-Prince pendant 1 mois

Les 3 gagnants auront aussi une journée de visite dans le laboratoire de la savonnerie ANACAONA Community à la fin du concours.

Les prix gagnés ne pourront en aucun cas être échangés contre une somme monétaire.

## EXPOSITION DES OEUVRES

Les peintures seront exposées lors de la soirée de remise des prix au Café 36, lieu de rencontre habituel des artistes haïtiens. Selon les accords trouvés avec les hôtels, les œuvres pourront également être exposées dans les halls de différents hôtels partenaires.

## ANNONCE DES RESULTATS

Une soirée de remise de prix sera organisée au plus tard le 15 octobre au Cafe 36. Les résultats seront également dévoilés sur le site de ANACAONA Community et sur les réseaux sociaux.

## COMPOSITION DU JURY

Il sera constitué d'un conservateur du patrimoine et des musées et concepteur de ce concours à savoir Jeanne VILLENEUVE.

Philippe DODARD, artiste-peintre et Directeur General de l'Ecole Nationale des Arts Haïti.

De la fondatrice de l'entreprise ANACAONA Community qui a accepté avec enthousiasme l'idée de ce jeu-concours pour faire participer les artistes d'Haïti à la conception d'un nouvel emballage des savons, une édition spéciale Noël 2018 à savoir Laure BOTTINELLI

## EXCLUSIONS

Les responsables du concours se réservent le droit de ne pas retenir pour ce jeu concours les œuvres qui seraient déposées après le 30 septembre 2018, ou bien à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur

## DROIT A L'IMAGE

Chaque participant déclare être l'auteur de l'œuvre soumise. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa reproduction sur les emballages des savons ANACAONA. Cette exploitation de l'œuvre sera rédigée dans une convention avec les exploitations prévues, les supports ainsi que la durée.

## RESPONSABILITES

Les organisateurs ne pourront être tenus responsable de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure seules Mesdames BOTTINELLI et VILLENEUVEse réservent le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Leurs responsabilités ne sauraient être engages du fait de ces modifications.

## OBLIGATIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation du present règlement par les concurrents. Son non respect entrainant l'annulation de la candidature. Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les

organisateurs, souverains dans leur décision et dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours

Ce règlement a été déposé devant un huissier.